Commune de

XAMONTARUPT

Carte communale

RAPPORT DE PRESENTATION

APPROUVE PAR DCM DU ....29 Aout 2005 ....

LE MAIRE

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU .....

LE PREFET

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du : 25 OCT. 2005
Le Préfet

J. REILLER

Cap Environnement

Anne LEBRETON - Pierre REVOL
37, Avenue du Général de Gaulle
54280 SEICHAMPS
Tél.: 03 83 20 36 46 - Fax : 03 83 20 36 51

88, Avenue Salvador Allende
88000 EPINAL
Tél. : 03 29 31 18 65 - Fax : 03 83 20 36 51
email : capenvir @ wanadoo.fr

SIRET : 415 172 048 00019 APE : 742C

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

1ÈRE PARTIE : ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT ET OBJECTIFS COMMUNAUX 5

I - ANALYSE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT 6

I.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE 6

I.2 MILIEU PHYSIQUE 7

I.2.1 Sous-sol et eaux souterraines 7

I.2.2 Risque sismique 8

I.2.3 Les sols 8

I.2.2 Relief et hydrographie 10

I.2.3 Climatologie 11

I.3 MILIEU NATUREL ET PAYSAGE 12

I.4 DONNEES ARCHEOLOGIQUES 17

I.5 LE DOMAINE BATI 19

I.6 SITUATION SOCIO ECONOMIQUE 24

I.6.1 Démographie 24

I.6.2 Le parc de logement 25

I.6.3 L'économie locale 26

I.7 LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS 29

I.7.1 La voirie 29

I.7.2 L'alimentation en eau potable et l'assainissement 30

I.7.3 L'école 30

I.7.4 Vie associative et loisirs 30

I.7.5 Les projets communaux 30

II - OBJECTIFS COMMUNAUX 31

2ÈME PARTIE : DEFINITION DU PARTI D'AMENAGEMENT, ANALYSE DES INCIDENCES ET MESURES PRISES 32

I. DEFINITION DU PARTI D'AMENAGEMENT 33

II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PARTI D'AMENAGEMENT ET MESURES PRISES 36

CONCLUSION 38

ANNEXES : LISTE ET PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE 39

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Situation de Xamontarupt dans le département des Vosges 6

Illustration 2 : Carte géologique du territoire de XAMONTARUPT 7

Illustration 3 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome..... 9

Illustration 4 : Les différentes unités biologiques et paysagères 12

Illustration 5 : Le vallon de la Cuve dominé par la forêt de Xamontarupt.....16

Illustration 6 : La ferme du Haut du Bois.....16

Illustration 7 : Carte archéologique 18

Illustration 8 : Répartition de l'habitat.....19

Illustration 9 : Urbanisation du village 20

Illustration 10 : Le village blottit au fond du vallon.....21

Illustration 11 : Une ferme bien restaurée au coeur du village 21

Illustration 12 : Le Moulin 22

Illustration 13 : Construction bien intégrée.....22

Illustration 14 : Cloisonnement au niveau du chemin du Beauchêne 23

Illustration 15 : Construction récente discordante.....23

Illustration 16 : Les activités 27

Illustration 17 : Voirie communale 29

Illustration 18 : Parti d'aménagement.....35

PREAMBULE

La commune de Xamontarupt, commune rurale de 155 habitants, ne dispose plus de document d'urbanisme car le MARNU, élaboré en 1998, est maintenant caduc.

Le Conseil Municipal de Xamontarupt a donc décidé de l'élaboration de la carte communale conformément à la loi du 13 décembre 2 000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi S.R.U.) et à la loi urbanisme et habitat (li U.H.) du 2 juillet 2003. Xamontarupt étant en zone de montagne, le document d'urbanisme devra respecter la loi montagne du 9 janvier 1985. Il en a confié l'élaboration au bureau d'études Cap Environnement.

La carte communale a pour objet de préciser les modalités d'application des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article L 111-1 du Code de l'Urbanisme.

Son but est de :

- délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées
- délimiter les secteurs ou les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (article R124-3)
- délimiter, s'il y a lieu, de secteurs ou la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par sinistre n'est pas autorisée
- délimiter s'il y a lieu, d'un secteur, réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont compatibles avec le voisinage des zones habitées

Elle doit respecter les principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- Article L 110 :*"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacement, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace."*
- Pour l'article L121-1, les 3 principes :

d'équilibre : les documents d'urbanisme doivent déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le développement urbain et le développement rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages.

de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale : les documents d'urbanisme doivent permettre d'assurer l'équilibre entre l'emploi et l'habitat, éviter les constructions de zones mono fonctionnelles et permettre la diversité de l'offre de logements (sociaux ou non) au sein d'un même espace.

de respect de l'environnement : les documents d'urbanisme doivent veiller à l'utilisation économe de l'espace, à la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti, à maîtriser l'urbanisation et la circulation automobile et à prendre en compte les risques de toute nature.

Pour répondre à ces différents objectifs l'élaboration de la carte communale de Xamontarupt se décompose selon les phases suivantes :

- **Phase 1 : Analyse de l'état existant et objectifs communaux**, qui comprend l'analyse de la situation actuelle et de sa dynamique, une définition et justification des enjeux, des recommandations, et des illustrations permettant de bien mettre en évidence les atouts, les contraintes, les zones sensibles, les dysfonctionnements... Pour ce travail, nous avons exploité différents documents existants dont l'étude paysagère réalisée par la DDE G.E.P - AGORA 1981 et l'étude diagnostic de l'assainissement autonome d'Eau Environnement Conseil de décembre 2003.
- **Phase 2 : Définition du parti d'aménagement, analyse des incidences et mesures prises**. Ce travail, réalisé en étroite collaboration avec les élus, a permis de proposer, un zonage cartographié sur fond cadastral, un document de synthèse explicitant les objectifs retenus et exposant toute la réflexion ayant abouti à ces choix.

La commune a validé ce parti d'aménagement, qui a été soumis à enquête publique et qui comprend conformément au articles R 124-1 à R124-3 du code de l'urbanisme, un zonage et un rapport de présentation auxquels sont annexés la liste des servitudes et le plan des servitudes.

1ère partie : ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT

ET OBJECTIFS COMMUNAUX

I - ANALYSE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

I.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Xamontarupt au coeur de la moyenne montagne vosgienne

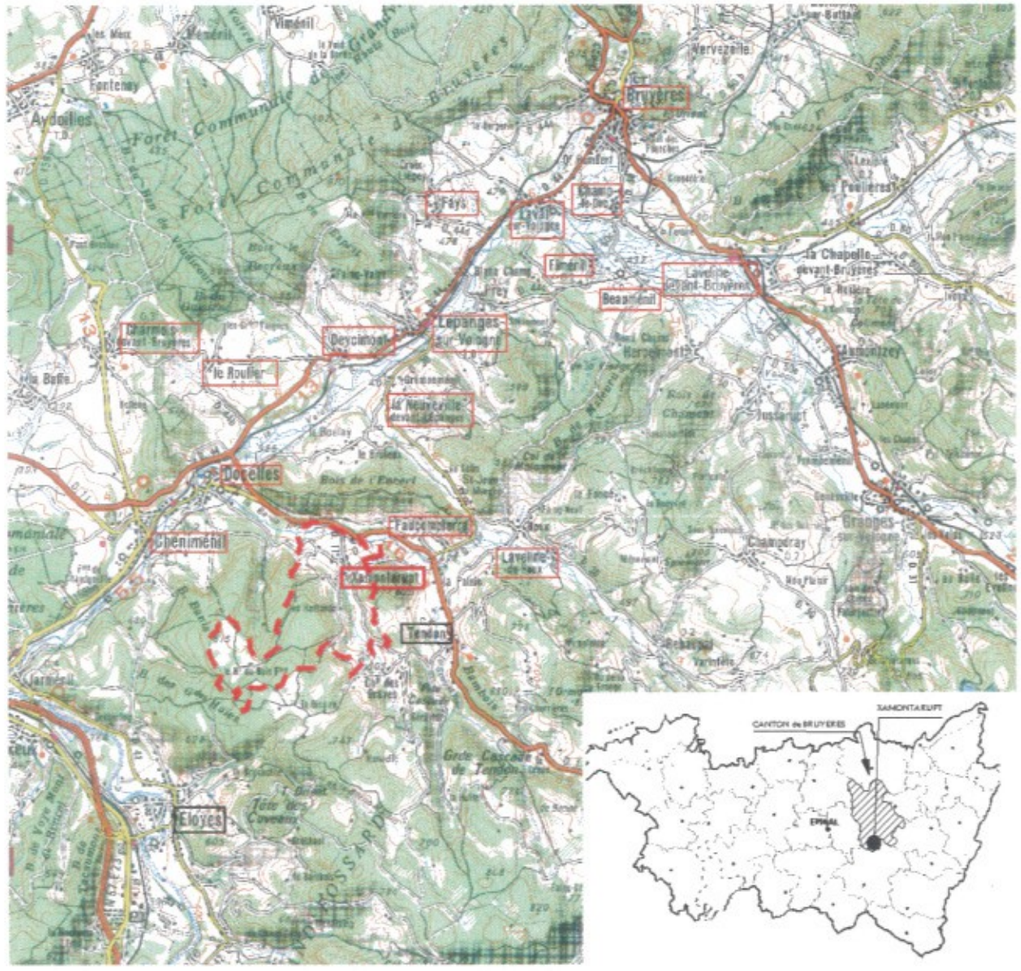

Illustration 1 : Situation de Xamontarupt dans le département des Vosges

La commune de Xamontarupt est située à l'est du département des Vosges, elle fait partie de l'arrondissement d'Épinal, du canton de Bruyères et de la communauté de communes de la Vologne depuis 2003 (18 communes encadrées en rouge ci-dessus)

La commune a une superficie de 499 hectares dont 237 hectares de forêt.

Les communes limitrophes de Xamontarupt sont : Tendon, Eloyes, Chenimenil, Docelles et Faucompierre.

I.2 MILIEU PHYSIQUE

I.2.1 Sous-sol et eaux souterraines

Des formations gréseuses et granitiques façonnées par les glaciers

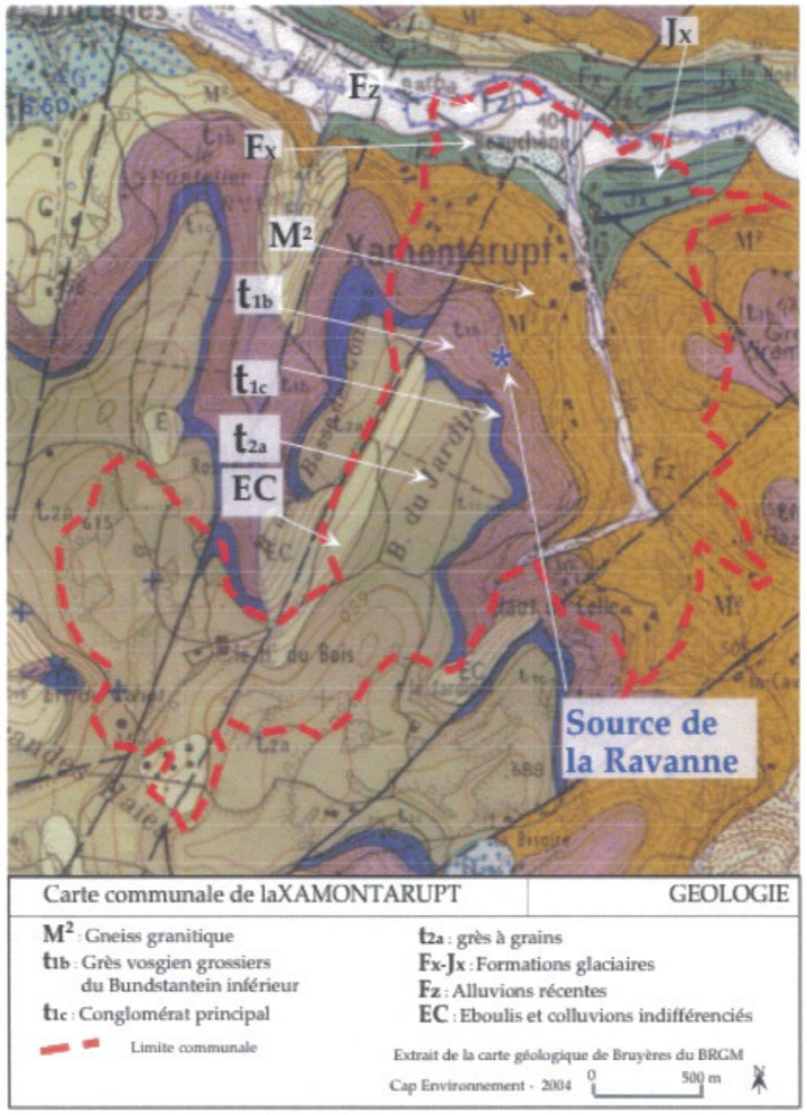

Illustration 2 : Carte géologique du territoire de XAMONTARUPT

Sur le territoire de Xamontarupt on distingue les formations géologiques (des plus anciennes aux plus récentes) suivantes :

- M^2 : Gneiss granitiques sur les bas de versants

- t_{1b} : Grès vosgiens sur les secteurs les plus pentus
- t_{1c} : Conglomérat principal affleure très localement en haut de pente
- t_{2a} : Grès à grains grossiers sur les hauts des reliefs aplanis.
- Fx-Jx : Formations glaciaires en bordure de la vallée de la Barba
- Fz : Alluvions limitées aux vallons, vallée de la Barba et vallon de la Cuve
- EC : Éboulis et colluvions indifférenciés limités à quelques pentes

Le grès vosgiens est un réservoir aquifère important et de bonne qualité. La source de la Ravanne située dans Bois de Xamontarupt est un des captages alimentant en eau potable le Syndicat des eaux de Faucompierre-Tendon-Xamontarupt. Ce captage fait l'objet d'une procédure de protection qui est au stade de l'hydrogéologue agréé. Le périmètre de protection rapprochée proposé est figuré sur la carte page 11.

I.2.2 Risque sismique

Xamontarupt est situé en zone soumise à un risque sismique, le risque est très faible mais non négligeable: zone de sismicité Ia.

Les constructions devront être conformes aux règles en vigueur dans ce domaine (notamment la norme PS92 relative à la construction parasismique qui permet de réduire considérablement les dommages en cas de séisme). Il est recommandé de retenir des formes architecturales, des matériaux et des mises en œuvre de matériaux adaptés à ce contexte sismique (une plaquette sur le sujet est disponible en Mairie - dossier de "Porter à la connaissance" de la Carte communale).

I.2.3 Les sols

Les sols sont surtout bruns acides, localement podzoliques, favorables à la hétraie-sapinière, seuls les sols sur matériaux fluvio-glaciaires, au Nord de la commune, sont mieux adaptés aux pratiques agricoles.

Cependant, même dans ce secteur, les bons terrains agricoles sont limités comme le montre la cartographie d'aptitude des sols à l'assainissement autonome réalisée par Eau Environnement Conseil en décembre 2003 dans les secteurs bâtis (cf. carte page suivante). Une majorité des sols sont marqués par des excès d'eau.

Illustration 3 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome

(Extrait de la carte de Eau Environnement Conseil- Décembre 2003)

- Unité 1 : Sol brun ocreux, sol limono-sableux sain et bien drainés

- Unité 2 : Sol de versant hydromorphe, sol limono-sablo-graveleux.

- Unité 3 : Sol brun sableux à gley très hydromorphe vers 1,00 m de profondeur

Unité 4 : Sol brun alluvial sableux, sol sain en surface mais hydromoprhe à partir de 60 cm de profondeur

- Unité 5 : Sol alluvial peu évolué, sol peu profond sableux sur alluvions grossières vers 60 cm, sol très perméable

- Unité 6 : Sol brun acide hydromorphe, sol limono-argilo-sableux, marqué par l'hydromorphie vers 70 cm de profondeur.

Les terrains hachurés sont les terrains en pente très forte qui ne peuvent accueillir un assainissement autonome.

I.2.2 Relief et hydrographie

Un territoire vallonné

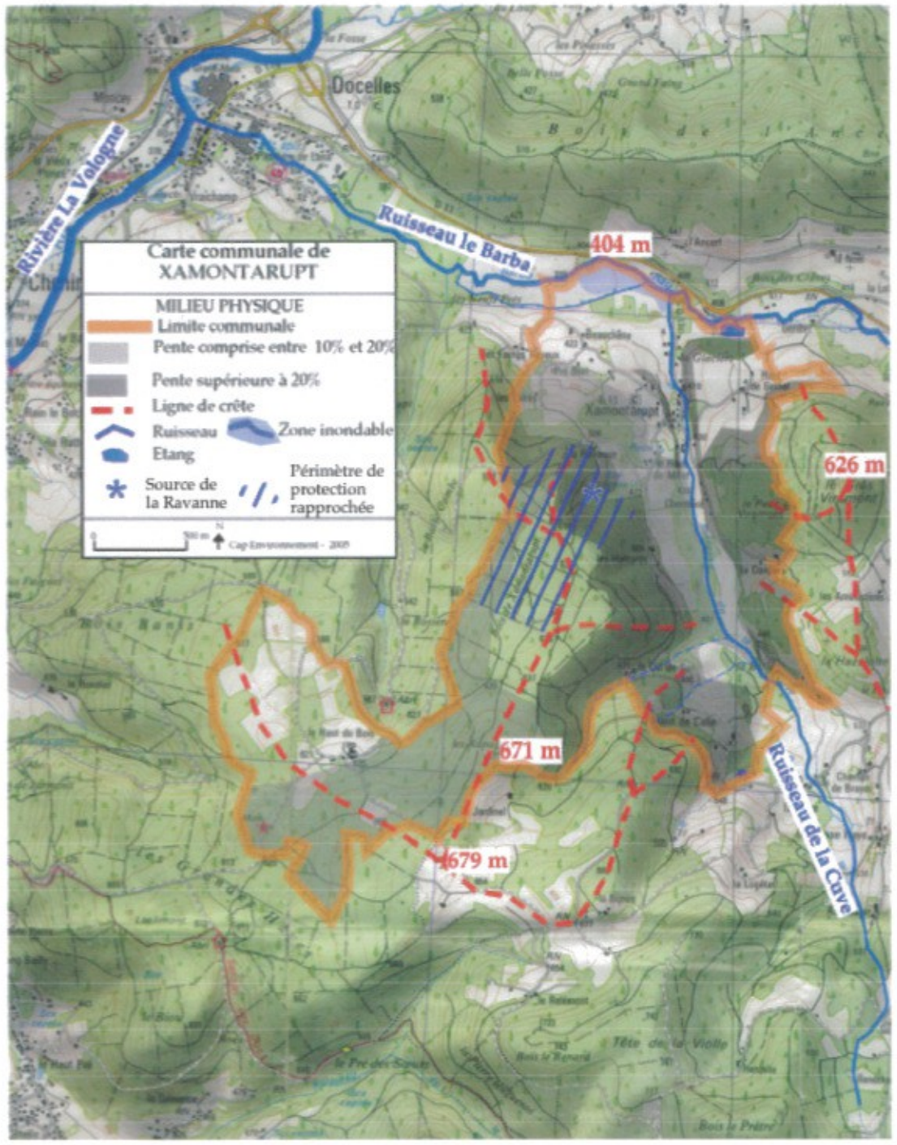

Illustration 3 : Relief et hydrographie

Xamontarupt présente un relief vallonné aux formes relativement douces au Nord et plus accentuées au Sud avec la présence de pentes fortes de part et d'autre du vallon de la Cuve.

L'altitude est comprise entre 679 m au Sud de la commune et 404 m au niveau du ruisseau de Barba au Nord. Les pentes sont en majeure partie orientées Est et Nord.

Le réseau hydrographique a joué un rôle important dans le modelage des formes du relief qui a également subi les effets des glaciations.

Le territoire communal se compose :

- de la vallée du ruisseau de la Barba orientée Est-Ouest, qui marque la limite Nord de la commune, d'altitude voisine de 400 m. Le ruisseau de Barba serpente dans une vallée à fond plat, large d'environ 300 m. La zone inondable est limitée aux prairies qui bordent ce ruisseau.

- d'une vallée secondaire, qui lui est perpendiculaire, vallée du ruisseau de la Cuve, orientée Sud Nord et dont les versants sont en pente forte supérieure à 20%. Le cours de ce ruisseau est beaucoup plus pentu, comme un torrent de montagne.

- de hauteurs, sont des ballons, parfois bien marqués, en rive droite du ruisseau de la Cuve (le Petit et le Gros Viramont) ou aplanis par l'érosion comme au Haut du Bois, point culminant à 671m.

La source de La Ravanne, captée pour l'alimentation en eaux potable du Syndicat des eaux de Faucompierre-Tendon-Xamontarupt, fait l'objet d'une procédure de protection. Le périmètre de protection rapprochée proposée par l'hydrogéologue agréé est figuré sur la carte page précédente. Ce périmètre est situé dans le Bois de Xamontarupt.

I.2.3 Climatologie

Le climat, océanique à caractère continental et montagnard se caractérise par la rigueur des températures et les précipitations abondantes (importance notamment de l'enneigement avec l'altitude) :

- 1300 à 1400 mm d'eau par an (la moyenne nationale se situe vers 800m)

- 130 à 140 jours de pluie par an

- 40 à 60 jours de neige par an

- 7 à 8° de moyenne annuelle des températures.

L'orientation et l'importance des pentes (en majorité Est et Nord) renforcent la rudesse du climat et ne favorisent pas cette commune par rapport aux communes voisines, notamment en ce qui concerne les activités agricoles.

I.3 MILIEU NATUREL ET PAYSAGE

Un paysage montagnard

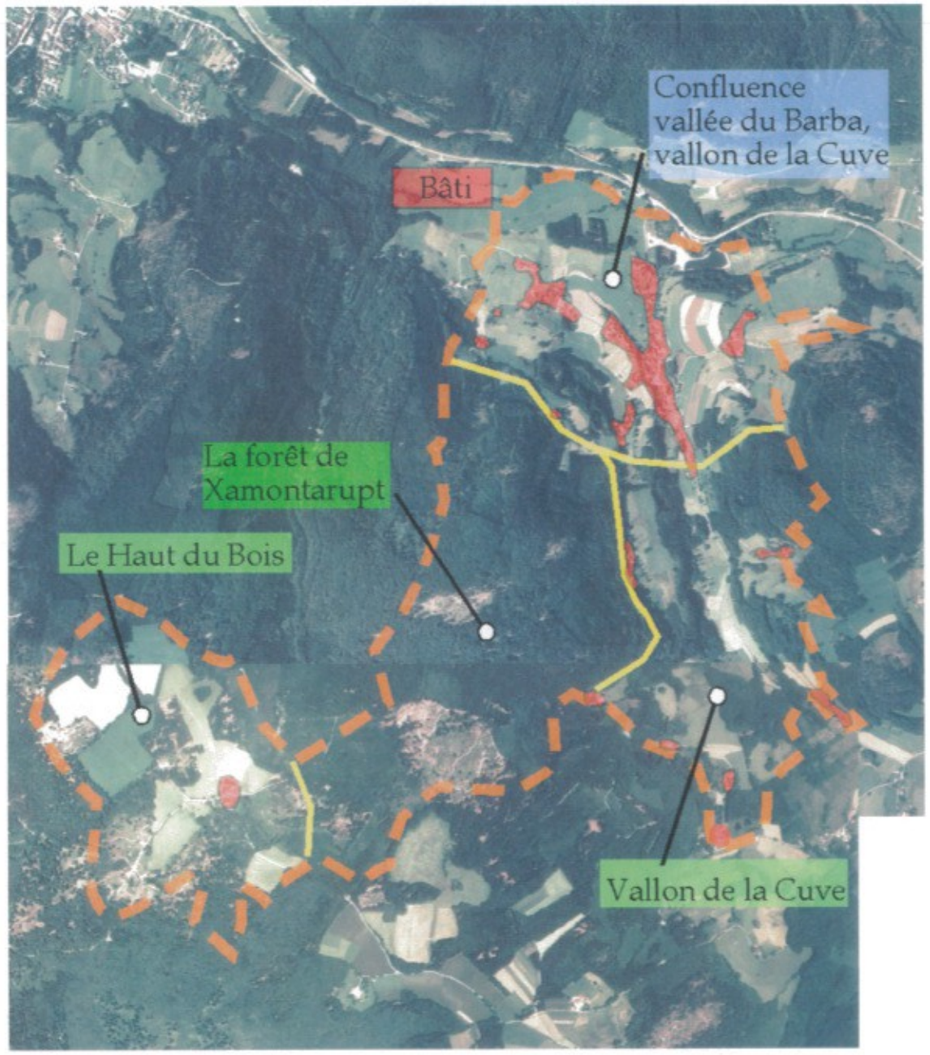

Illustration 4 : Les différentes unités biologiques et paysagères

La superficie totale du territoire communal est de 499 hectares, qui se répartissent de la façon suivante (RGA 1999) :

- 105 hectares de terres labourables
- 106 hectares de prairies
- 237 hectares de forêt (100 privés et 137 communaux)
- 50 hectares divers (jardins, vergers, friches)

Les surfaces boisées représentent près de la moitié de la surface communale.

Les propriétés communales représentent environ 10 hectares hors forêt.

Le territoire peut se subdiviser en 4 grandes types d'unités biologiques et paysagères liées au relief, à la géologie et à l'utilisation du sol qui en résulte. Ces différentes unités sont

- La confluence entre la vallée du Barba et le vallon de la Cuve
- Le vallon de la Cuve
- La forêt de Xamontarupt
- Le Haut Bois

Quelques photographies permettent de bien caractériser ces différents secteurs.

Illustration 5 : La vallée du Barba

Le ruisseau de la Barba a été recensé comme "Espace naturel sensible des Vosges" par le Conservatoire des sites Lorrains pour le Conseil Général, c'est également une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I, sur 15 km environ entre Docelles et Rehaupal, donc notamment sur le territoire de Xamontarupt.

Ce classement est lié au fait que ce ruisseau est peu pollué et qu'il présente une grande richesse hydro-biologique. De tels ruisseaux sont rarissimes dans les Vosges Lorraine.Il a été recensé 6 espèces d'Ephémères, 1 espèce d'Odonate d'intérêt national

(Cordulegaster Boltonii) et au niveau des plantes un millepertuis des marais (Hypericum elodes) sur le territoire de Xamontarupt.

Ce milieu est menacé par les boisements, par le drainage excessif des prairies, par le mitage par des résidences, par la pollution, et aussi par l'aménagement de plan d'eau.

Illustration 6 : Boisements dans la vallée du Barba

Les boisements en résineux, dans les fonds de vallée, modifient fortement le paysage en le cloisonnant et en le rendant beaucoup plus froid et plus austère.

Illustration 7 : Plan d'eau du Pâquis

Un plan d'eau a été aménagé le long de la Barba, bien que ce secteur soit classé en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. Ce type d'aménagement doit rester limité car cela peut nuire à la qualité du ruisseau :

- par augmentation de la température du cours d'eau en été par apport d'eau réchauffé de l'étang,

- par augmentation des surfaces d'évaporation en été en réduisant les apports au ruisseau au moment critique d'étiage,

- par le risque de mélange des populations carnassières de deuxième catégorie avec les souches sauvages de première catégorie du ruisseau.

Situé à l'entrée du village, ce site est actuellement peu aménagé et un projet d'agrandissement serait envisagé ce qui va à l'encontre de la préservation de la vallée.

La confluence entre le vallon de la Cuve et la vallée du Barba est le secteur le plus ouvert du territoire communal où s'est implanté le village. Quelques terrains cultivés en bas de versant dominent les prairies humides qui bordent le Barba.

Illustration 8 : La confluence entre la Cuve et le Barba

Lorsque l'on remonte le long du vallon de la Cuve, le paysage est plus cloisonné, les versants pentus sont boisés, seules les bas de versants sont agricoles. Le massif boisé de Xamontarupt couvre le haut du relief.

Illustration 5 : Le vallon de la Cuve dominé par la forêt de Xamontarupt

Au sein du vaste massif boisé une enclave agricole : la Ferme du haut du Bois, accessible par des chemins empierrés.

Illustration 6 : La ferme du Haut du Bois

I.4 DONNEES ARCHEOLOGIQUES

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine nous a communiqué les sites répertoriées à la carte archéologique (cf. carte page suivante). Ces sites ne sont qu'indicatifs, d'autres gisements, non répertoriés, peuvent en effet exister dans ces secteurs.

Carte archéologique, DRAC SRA - XM / 2004

Carte archéologique de la commune de
XAMONTARUPT (Vosges)

Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie de Lorraine / Carte archéologique nationale

Les numéros de sites renvoient à leur localisation, lorsqu'elle est connue, sur l'extrait de carte IGN joint.

0001 – Au lieu-dit « Le HAUT BOIS » / Nombreux **tertres et empierrements** témoignant d'aménagements indéterminés / Période historique.

0002 – Au lieu-dit « Rue de La CLEE » / **Croix de chemin** édifiée au 18e siècle / Période moderne.

0003 – Au lieu-dit « Le HAUT BOIS » / **Ferme** remontant au 17e siècle / Période moderne.

0004 – Au village / Le **village** de Xamontarupt est attesté par les archives depuis la fin du 15e siècle / Période médiévale et moderne.

Notons également le monument du Maquis de 1945 situé au Haut du Bois et qui fait l'objet d'un rassemblement au mois de septembre, chaque année.

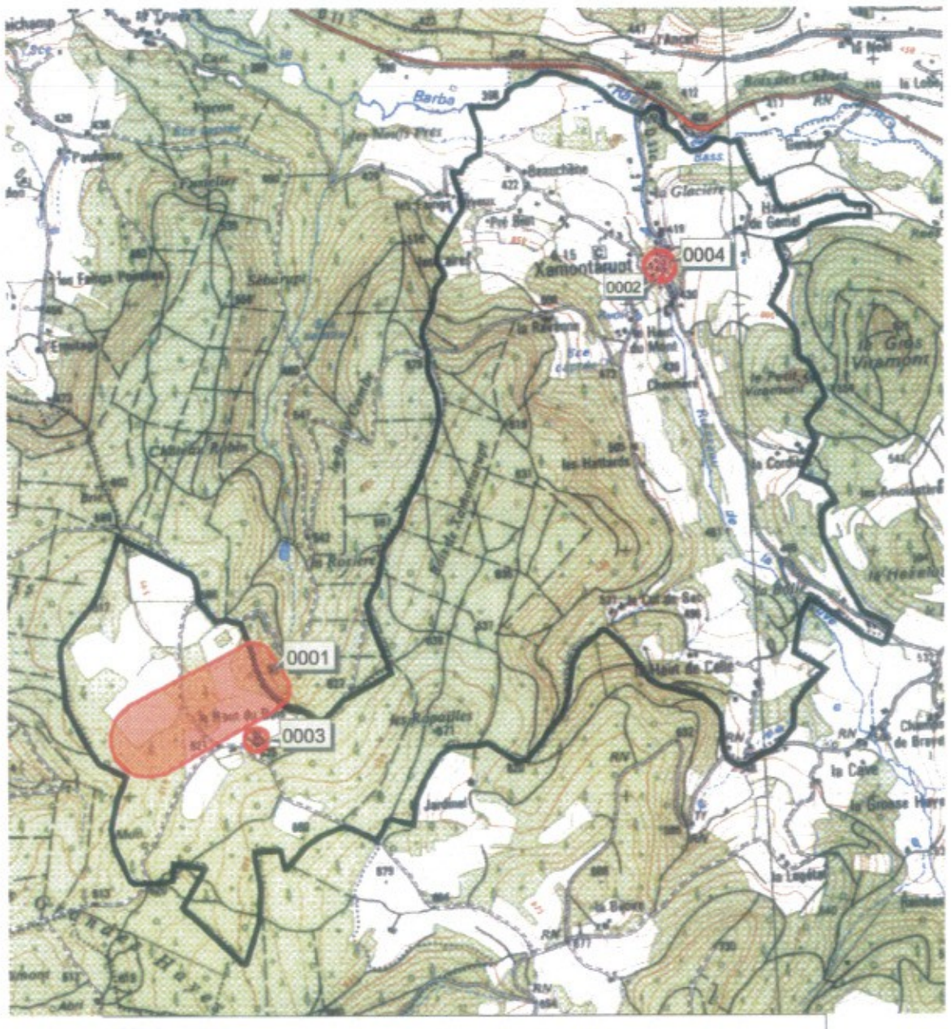

Illustration 7 : Carte archéologique

I.5 LE DOMAINE BATI

Un habitat en partie dispersé

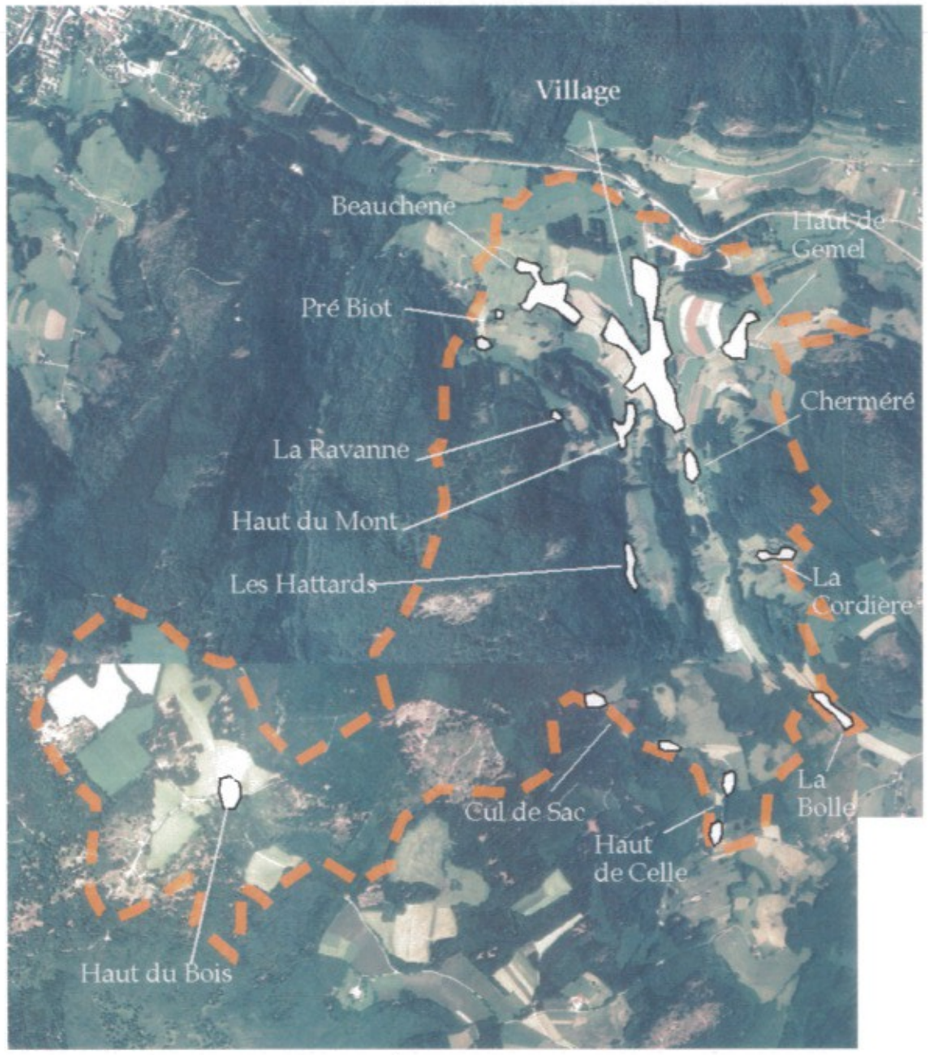

Illustration 8 : Répartition de l'habitat

Le village de Xamontarupt est établi à l'entrée du vallon de la Cuve, avec 4 écarts proches, Beauchêne et le Haut de Gemel installés sur les croupes de part et d'autre et Cherméré et Le Haut du Mont sur les bas de versant.

Plus éloignés du village, 8 autres écarts sont dispersés sur le territoire communal. Ces écarts correspondent à d'anciennes fermes qui témoignent de la vitalité de l'activité agricole du début du siècle dernier. Aujourd'hui ces écarts sont gagnés par l'occupation saisonnière (de vacances). Si ces écarts ont accueilli de nouvelles constructions jusque

dans les années quatre-vingt, cela est maintenant stoppé, ce qui a évité le mitage du paysage par les constructions.

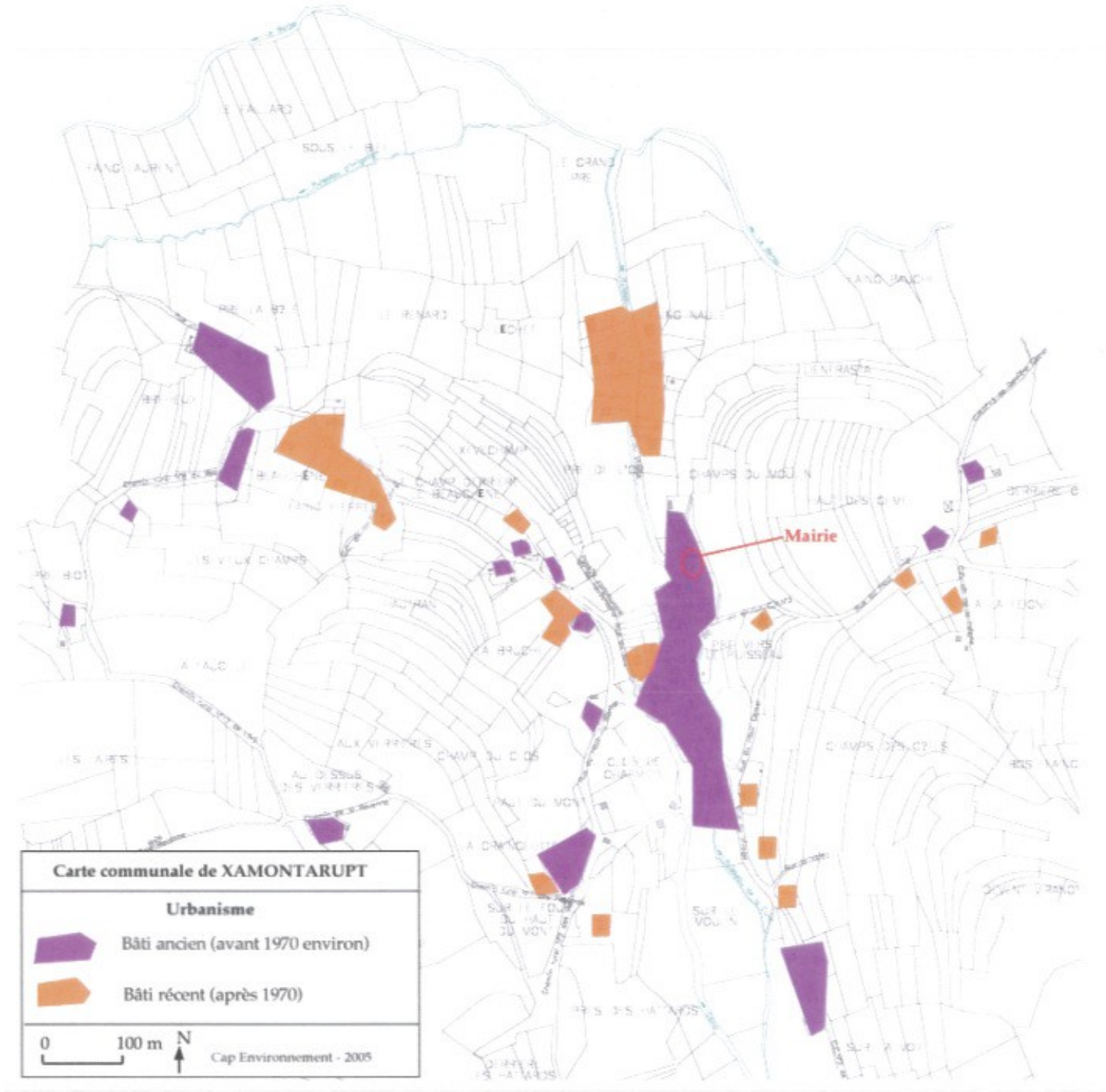

Illustration 9 : Urbanisation du village

Le village est blotti au fond du vallon de la Cuve. Il est constitué d'une rue principale qui longe le ruisseau et d'une zone d'habitat récent située à l'entrée du village. Au centre du village, deux chemins grimpent de part et d'autre de la vallée pour rejoindre les écarts de Beauchêne, Haut du Mont, La Ravanne et le Haut de Gemel.

Illustration 10 : Le village blottit au fond du vallon

Xamontarupt n'a pas d'église, par contre la mairie est surmontée d'un petit clocher.

Les caractéristiques du bâti

En ce qui concerne le bâti ancien, les maisons sont en majeure partie des anciennes fermes, bâtiment aux volumes importants. Dans l'ensemble ces fermes, maintenant transformées en logement, sont en bon état et sont bien restaurées. D'où l'attrait du village de Xamontarupt.

Illustration 11 : Une ferme bien restaurée au coeur du village

Un des éléments marquants du village de Xamontarupt est l'imposante construction du Moulin. Qu'il faut veiller à préserver de toute dégradation.

Illustration 12 : Le Moulin

L'habitat récent présente peu de fausses notes par rapport au bâti traditionnel.

Le toit à 2 pans et faible pente est souvent respecté, ainsi que l'adaptation au terrain.

Illustration 13 : Construction bien intégrée

Le village de Xamontarupt bien entretenu et fleuri présente un cadre de vie accueillant.

Cependant, notamment dans le secteur du Beauchêne, certaines "fausses notes" apparaissent :

- la plantation de hautes haies de thuyas qui, pour répondre au besoin d'intimité, transforme le chemin en un labyrinthe. Ce que l'on observe généralement dans les secteurs périurbains où les parcelles sont de petite taille, ce qui n'est pas le cas à Xamontarupt.

- une construction récente qui s'apparente plus à un mas provençal qu'à une maison vosgienne.

Illustration 14 : Cloisonnement au niveau du chemin du Beauchêne

Illustration 15 : Construction récente discordante

I.6 SITUATION SOCIO ECONOMIQUE

Une population en augmentation

I.6.1 Démographie

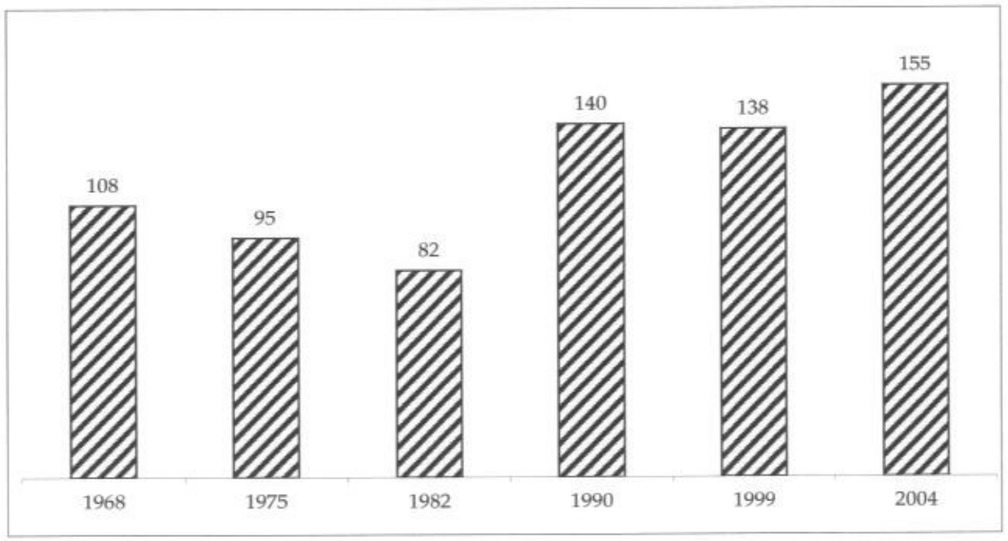

(Sources INSEE)

La population de Xamontarupt, qui avait accusé une chute sensible de sa population entre 1968 et 1982, liée à la désertification de la campagne par les jeunes, a depuis eu une évolution beaucoup plus favorable, avec en 2004 : 155 habitants. Cette évolution est due une arrivée importante de nouvelles personnes (solde migratoire 6,91%) comme le montre le graphique ci-dessous.

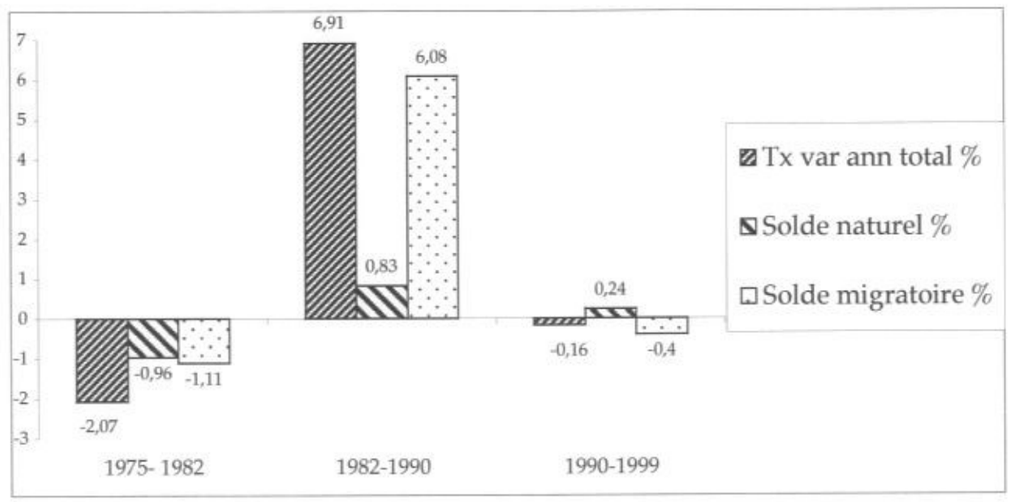

La structure de la population entre 1990 et 1999 a évolué de la manière suivante : (source INSEE)

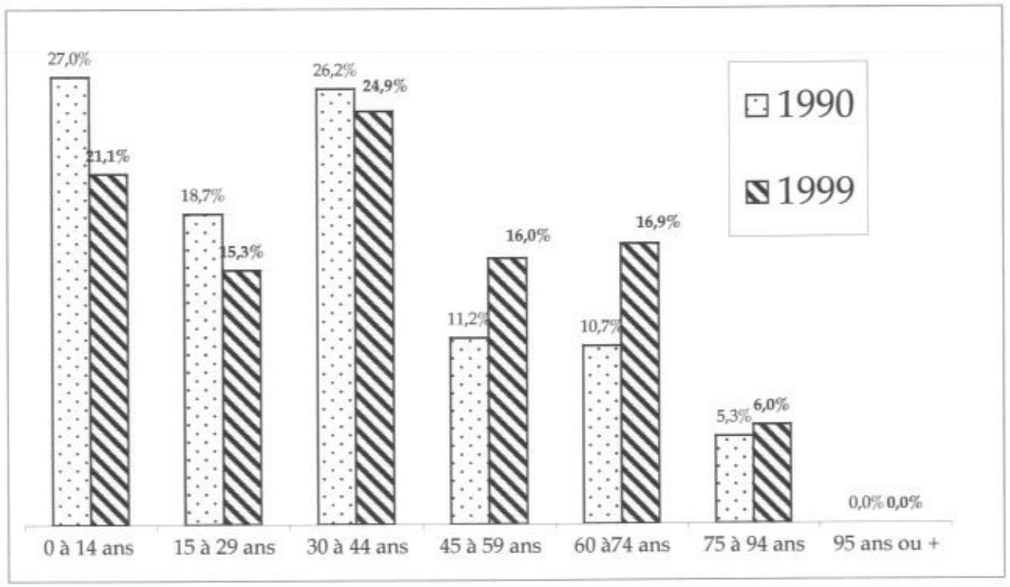

La **population à tendance à vieillir** le nombre de moins de 45 ans qui représentait plus de 70% en 1990 n'est plus que de 62 % en 1999.

I.6.2 Le parc de logement

Nombre de logements (source :INSEE)

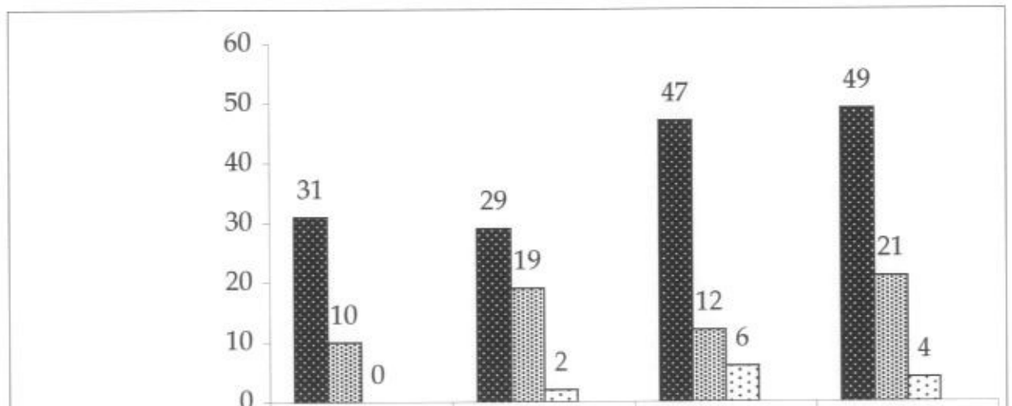

	1975	1982	1990	1999
Résid. principales	31	29	47	49
Résid. secondaires	10	19	12	21
Logem. vacants	0	2	6	4
Total	41	50	65	74

Le parc de logement a nettement augmenté entre 1982 et 1990 et cette évolution suit celle de la population.

Notons que le nombre de résidences secondaires, qui avait près de doublée entre 1975 et 1982, a peu augmenté depuis.

Sur les 74 logements que compte la commune, il y a 5 logements locatifs dont 1 communal situé dans le bâtiment de la mairie.

La répartition du nombre de logements par date de construction est donnée ci-après (*source : recensement de 1999*)

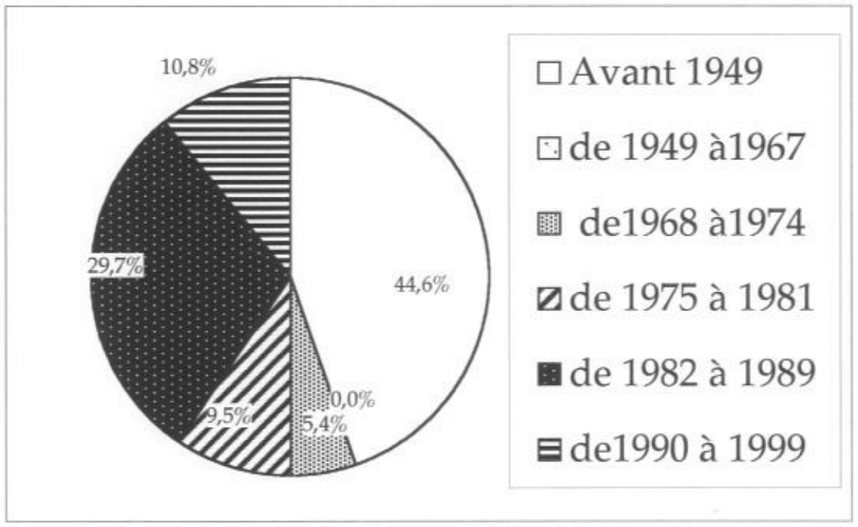

Plus de la moitié des constructions sont postérieures à 1968.

I.6.3 L'économie locale

L'économie locale repose essentiellement sur l'agriculture. Il y a 3 exploitations agricoles, deux élevages bovins situés à proximité du village et un élevage de moutons situé dans l'écart du Haut du Bois.

Nom	**Adresse**	
1- PIERRAT Odile	54 Beauchêne	élevage de bovins
2 - CLAUDON Michel	19 au Chemeré	Élevage de bovins
3 - VOUAUX Philippe	Le Haut du Bois	Élevage de moutons

Tous ces élevages sont visés par le Règlement Sanitaire Départemental et la distance réglementaire d'éloignement est instituée actuellement à 50 m minimum.

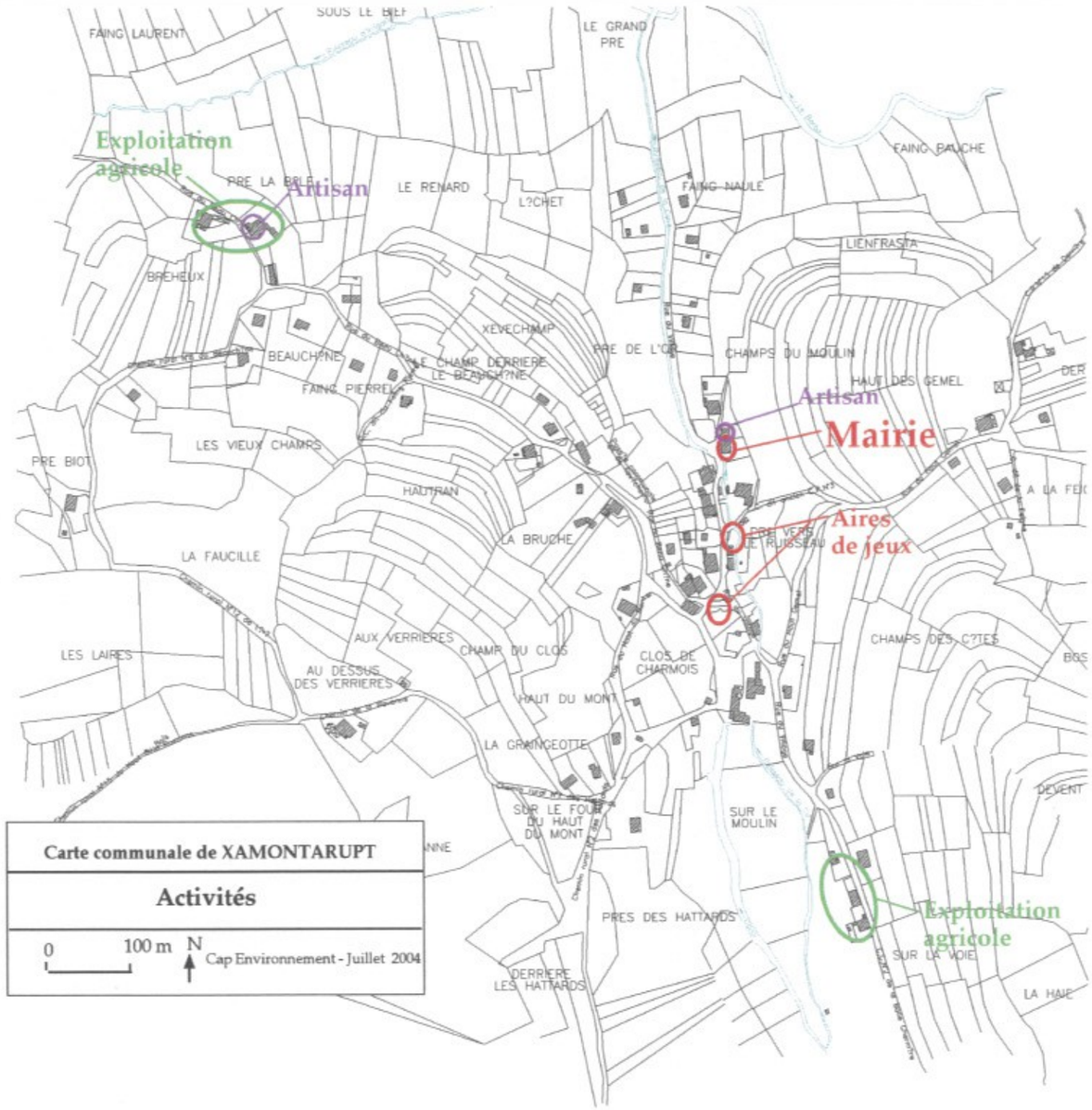

Illustration 16 : Les activités

Les bonnes terres agricoles sont situées sur les croupes du Haut de Gemel et de Beauchêne. C'est également, un élément important à prendre en compte lors de la

définition du périmètre constructible, si l'on veut préserver l'activité agricole de la commune.

Le territoire n'a pas été remembré et il n'y a pas de projet dans ce sens. Il faudra veiller, lors de la définition du périmètre constructible, à préserver les accès pour la desserte des parcelles agricoles et forestières.

Il n'y a pas d'activité de service ou de commerce à Xamontarupt, il n'y a que deux artisans : un bûcheron et un fondeur en bâtiment.

Les habitants se rendent à Docelles ou à Bruyères pour trouver les différents services.

I.7 LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

I.7.1 La voirie

Un village bien desservi

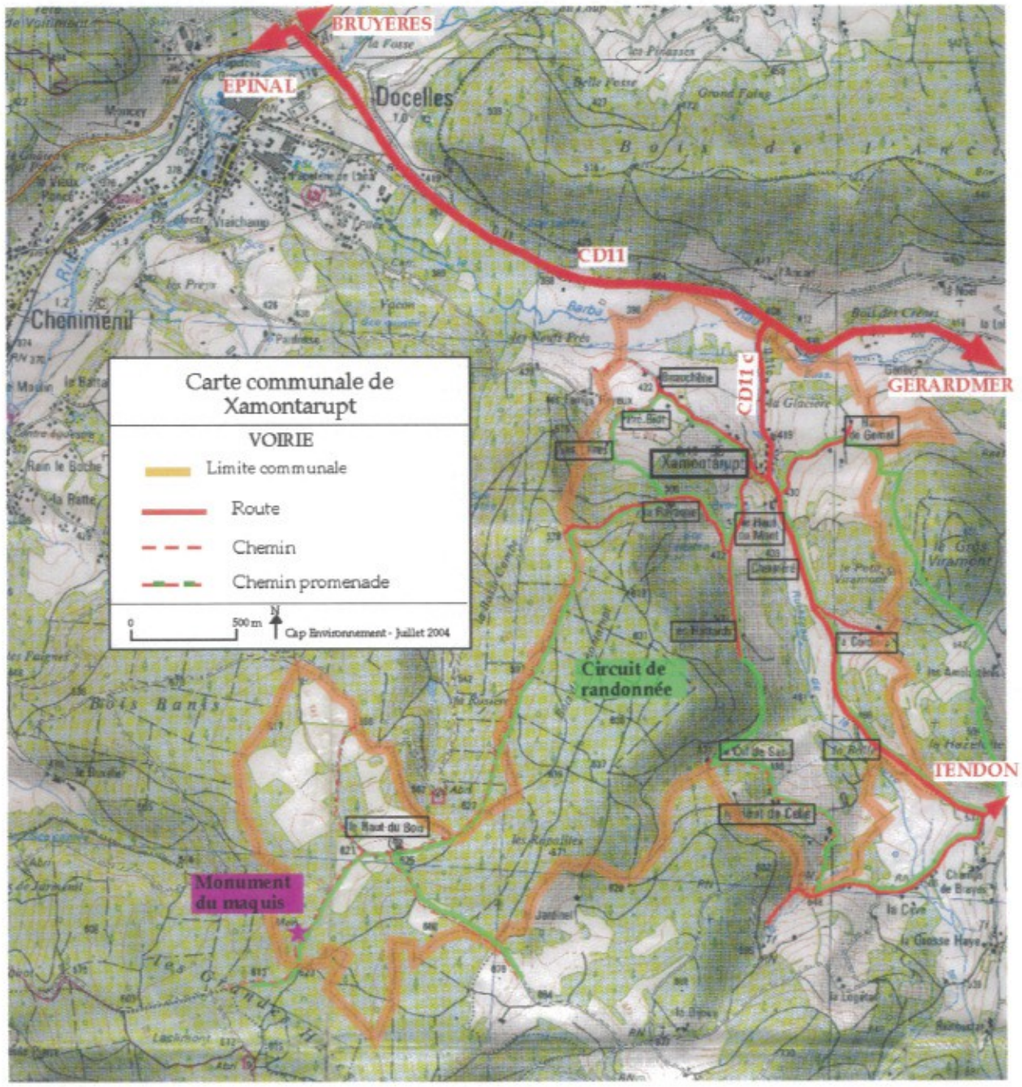

Illustration 17 : Voirie communale

Xamontarupt est desservi par la RD11, route touristique très fréquentée. Tout en étant à l'écart de cette circulation.

La commune compte 8 km de voirie communales et 3 km de chemins ruraux qui permettent de desservir les différents hameaux.

Différents circuits de randonnée parcours le territoire communal.

I.7.2 L'alimentation en eau potable et l'assainissement

L'alimentation en eau potable, est assurée par le Syndicat intercommunal d Tendon-Faucompierre-Xamontarupt et le captage est situé sur le territoire de Tendon.

Toutes les constructions sont raccordées à ce réseau à l'exception des hameaux du Haut de Celles et du Haut du Bois.

Un réservoir est situé en Haut de la rue du Mont.

Aucun réseau d'assainissement collectif n'existe sur le territoire de Xamontarupt. L'assainissement des constructions est donc dépendant de systèmes non collectifs. Ce choix a été confirmé par la commune suite à l'étude réaliser par Eau Environnement Conseil en 2003.

I.7.3 L'école

La scolarité des enfants est assurée dans le cadre d'un regroupement scolaire avec la commune voisine de Docelles, pour ce qui concerne la maternelle (4 enfants) et le primaire (5 enfants).

Il y a également 9 élèves qui vont au collège de Bruyères.

I.7.4 Vie associative et loisirs

Il n'y a pas d'association à Xamontarupt mis à part l'association de chasse.

Il n'y a pas non plus de gîte rural.

Les clubs sportifs se trouvent à Docelles.

Des aires de jeux ont été aménagées au coeur du village.

Une manifestation est organisée chaque année en septembre sur le site du Maquis de 1945 situé dans le secteur du Haut du Bois.

I.7.5 Les projets communaux

Les propriétés communales sont presque exclusivement forestières. La commune ne dispose pas de terrain susceptible d'être constructible à proximité du village.

Différents projets sont prévus par la commune :

- l'enfouissement des réseaux le long de la rue de Haut de Gemel,
- l'aménagement du bourg avec la mise en souterrain du réseau téléphonique,
- l'aménagement de l'entrée du village,
- l'aménagement de la place de la Mairie.

II - OBJECTIFS COMMUNAUX

Xamontarupt est un petit village, situé dans un cadre agréable, au pied de la montagne où le bâti traditionnel, de qualité, est bien entretenu.

Près d'une dizaine d'écarts correspondent à d'anciennes fermes auxquelles se sont adjoint jusque dans les années 1980 quelques résidences secondaires.

Entre 1980 et 1990 la population a près de doublé et depuis elle se maintient et augmente légèrement pour atteindre 155 habitants en 2004.

Les constructions récentes sont en majorité bien intégrées.

Le village bien entretenu présente un cadre de vie accueillant.

Grâce à l'activité agricole, le paysage reste encore ouvert et attrayant.

Il n'y a pas d'activités de service, ni de vie associative particulière, compte tenu de la proximité de Docelles.

La commune souhaite accueillir de nouveaux résidants tout en tenant compte des caractéristiques communales :

- **en préservant l'activité agricole,**
- **en recentrant l'urbanisation sur le coeur du village,**
- **en optimisant les investissements, notamment au niveau des réseaux, en concentrant les constructions sur quelques secteurs,**
- **en veillant à la qualité architecturale du bâti et des jardins pour garder l'aspect rural et éviter les cloisonnements,**
- **en tenant compte des contraintes naturelles, pente, zone humide.**

2ème partie : DEFINITION DU PARTI D'AMENAGEMENT, ANALYSE DES INCIDENCES ET MESURES PRISES

I. DEFINITION DU PARTI I

(cf. carte page 35)

La prise en compte du diagnostic comm r secteur.

Les règles générales retenues sont les s

- la limite d'implantation des construct it deux rangées de constructions, car ce type d'urbanisme n'est pas cohérent avec celui du

- pour évaluer le nombre d'implantatic entre 1 000 m² .et 2 000 m², ce qui correspond au type d'urbanisation de ce secteur de la mc ie pour l'assainissement de la commune.

Pour les différents secteurs, les atouts, l

SECTEURS	ATOUTS	RAISONS DES CHOIX
SECTEUR 1 FAING NAULE	• Terrain plat à l'e • Présence des rés	• Valoriser les réseaux existants • Préserver la plaine alluviale du Barba répertoriée comme espace naturelle sensible • Marquer l'entrée du village
SECTEUR 2 PRES DE L'OR	• Terrain plat à p village • Possibilité de communale dit d • Présence des rés	• Secteur plat facilement constructible reliant le bâti récent à l'entrée du village au bâti ancien
SECTEUR 3 SUR LE MOULIN	• À proximité du • Présence des rés	• Préserver l'activité agricole • Dans le secteur du "Champ des Côtes" préserver de toute urbanisation, les grandes parcelles agricoles dont la valeur agricole est reconnue

SECTEURS	ATOUTS	RAISONS DES CHOIX
SECTEUR 4 CLOS DE CHARMOIS HAUT DU MONT	• Terrain en pe bonne expositio • Présence des ré • Complète le bât	• Favoriser la construction dans ce secteur bien exposé
SECTEUR 5 LA BRUCHE	• Terrain plat ou • Présence des ré	• Maintenir la coupure agricole entre le hameau du Beauchêne et le village
SECTEUR 6 HAMEAU DU BEAUCHENE	• Présence des ré • Complète le bâti	• Interdiction d'urbaniser dans le secteur du "Breheux" au nord du chemin rural n°8 pour protéger l'exploitation agricole, • Compléter le bâti en valorisant les réseaux existants
SECTEUR 7 PRES VERS LE RUISSEAU	• Présence des ré • Complète le bâti	• Compléter le bâti en valorisant les réseaux existants • Préserver l'activité agricole
SECTEUR 8 HAUT DE GEMEL	• Présence des ré	• Dans le secteur du "Haut de Gemel" et "A la Feigne" préserver de toute urbanisation, les grandes parcelles agricoles dont la valeur agricole est reconnue • Préserver la coupure entre le hameau du Haut de Gemel et le village • Compléter le bâti en valorisant les réseaux existants

Ce projet de carte communale permettrai

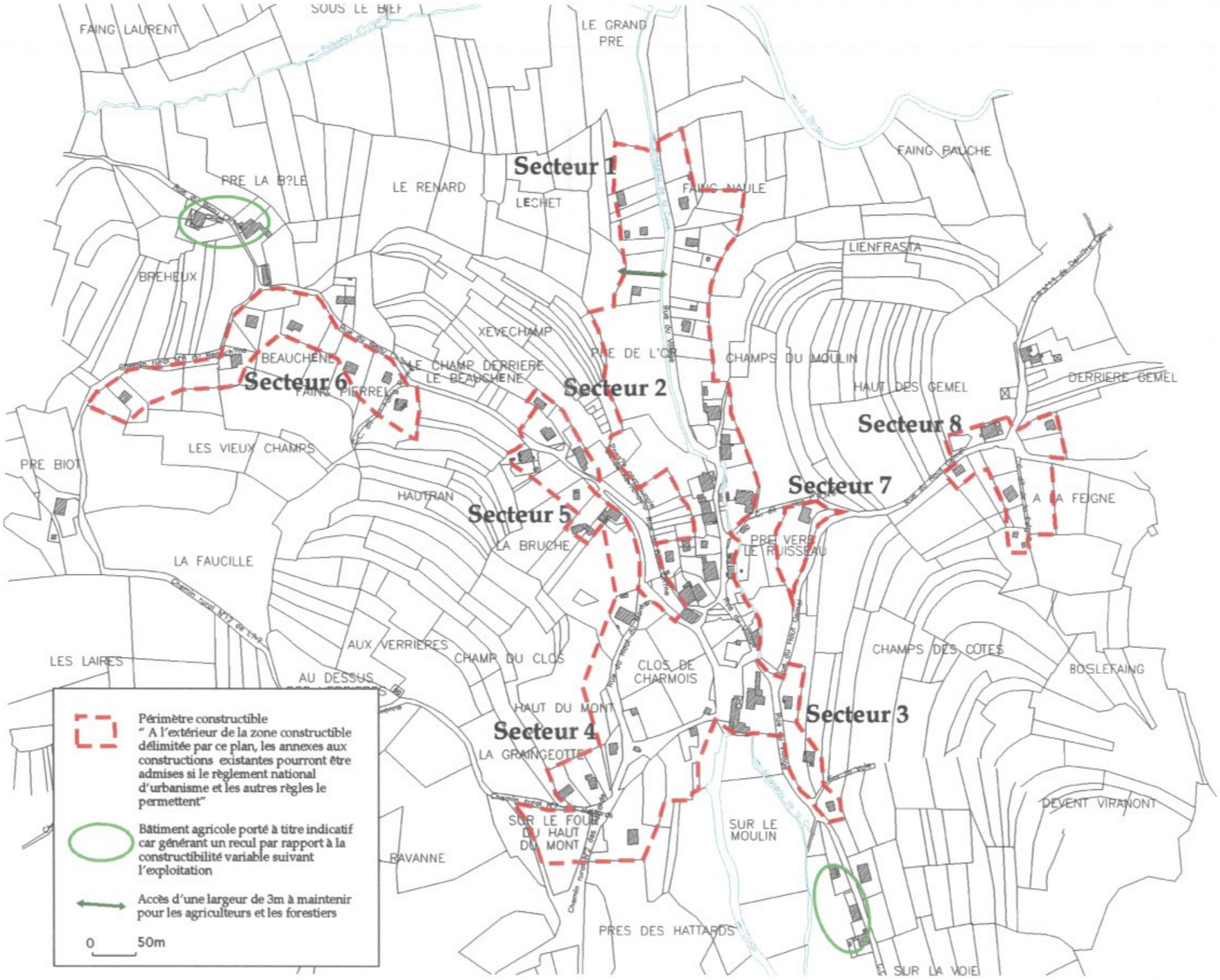

Illustration 18 : Parti d'aménagement

II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PARTI D'AMENAGEMENT ET MESURES PRISES

Les incidences du parti d'aménagement et les mesures prises pour prendre en compte le souci de la préservation et la mise en valeur de l'environnement sont pour chaque secteur les suivants :

SECTEURS	PARTI D'AMENAGEMENT	INCIDENCES POSITIVES	INCIDENCES NEGATIVES	MESURES PRISES
SECTEUR 1 FAING NAULE	• Permettre l'implantation de 4 constructions	• Combler les vides • Mieux marquer l'entrée du village	• Légère extension de l'urbanisation linéaire le long de la RD11	• Veiller à la qualité architecturale du bâti dans ce secteur sensible • Préserver l' accès sur l'arrière pour les agriculteurs et les forestiers
SECTEUR 2 PRES DE L'OR	• Permettre l'implantation de 10 constructions	• Combler les vides entre le village ancien et les constructions plus récentes	• Augmentation du nombre d'accès sur la RD 11 et du nombre de traversées du ruisseau La Cuve	• Favoriser un aménagement groupé pour permettre la desserte par le chemin communal et limiter le nombre d'accès sur la RD11 et le nombre de traversées du ruisseau de la Cuve
SECTEUR 3 SUR LE MOULIN	• Maintien des limites urbanisées actuelles • Pas de nouvelles constructions possibles.	• Préserver les grandes parcelles agricoles de qualité reconnue	-	-
SECTEUR 4 CLOS DE CHARMOIS HAUT DU MONT	• Permettre l'implantation de 9 constructions	• Combler les vides dans ce secteur bien exposé	• Parcelles agricoles	• Aménager le chemin communal au sud du Clos du Charmois
SECTEUR 5 LA BRUCHE	• Maintien des limites urbanisées actuelles • Permettre l'implantation de 3 constructions	• Combler les vides • Préserve les bonnes terres agricoles et la coupure entre le Hameau du Beauchêne et le village	-	-

SECTEURS	PARTI D'AMENAGEMENT	INCIDENCES POSITIVES	INCIDENCES NEGATIVES	MESURES PRISES
SECTEUR 6 HAMEAU DU BEAUCHENE	• Maintenir les limites urbanisées actuelles • Permettre l'implantation de 3 constructions	• Protège l'exploitation agricole	-	-
SECTEUR 7 PRES VERS LE RUISSEAU	• Permettre l'implantation d'1 construction	• Mise en valeur d'un terrain actuellement en friche	-	-
SECTEUR 8 HAUT DE GEMEL	• Permettre l'implantation de 3 constructions	• Préserve les grandes parcelles agricoles de qualité reconnue	-	-

CONCLUSION

La commune de Xamontarupt, en réalisant la carte communale, s'était donné comme objectif de conserver le cadre de vie local tout en accueillant des constructions nouvelles.

Le zonage proposé dans la carte communale répond à ces objectifs. Il permet l'implantation d'au maximum une trentaine de constructions nouvelles tout en gardant au village et aux hameaux leur structure actuelle et en limitant les investissements. Il favorise l'urbanisation du coeur du village.

Les incidences de la carte communale sur l'environnement de Xamontarupt sont limitées :

- **Les nouveaux secteurs ouverts à la construction représentent moins de 5 hectares soit moins de 1% de la superficie communale.**
- **En outre, la carte communale préserve l'ensemble des zones boisées, ainsi que la majeure partie des prairies et des zones cultivées. La vallée du Barba est également préservée.**

Les mesures suivantes sont prises par la commune pour préserver les qualités environnementales de son territoire :

- **Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions, par la qualité architecturale du bâti et des parcelles d'au moins 1000 m^2 pour rester en cohérence avec l'urbanisation actuelle du village et permettre l'implantation du dispositif d'assainissement autonome**
- **Favoriser un aménagement groupé du secteur du "Pré de l'Or"**
- **Réalisation du zonage d'assainissement pour définir la filière d'assainissement à retenir pour préserver la qualité du ruisseau de la Cuve**

Remarque : Avant tout dépôt de demande de permis de construire sur une parcelle située dans le périmètre constructible il faut s'informer auprès de la mairie pour connaître les éventuelles servitudes qui peuvent exister sur cette parcelle.

ANNEXES : Liste et plan des servitudes d'utilité publique

Pour plus de détails, on se reportera au dossier " Éléments portes à la connaissance du Maire" date d'édition : 04/01/2005 - Service de l'Urbanisme et de l'habitat - Direction Départementale de l'Équipement des Vosges-

Direction Départementale
de l'Equipement
des Vosges

Epinal le 4 janvier 2005

Liste des servitudes d'utilité publique

Commune : Xamontarupt

CARTE COMMUNALE

A1 — BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif Code forestier: articles L.151-1 à L.151-6, L.342-2, R.151-1, R.151-3 à R.151-5.

Acte instituant la servitude Code Forestier. **Service responsable :** DDAF

Désignation de la servitude :

A4 — LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif Loi du 3 avril 1893, code rural: articles 100 et 10,1 décret 59-96 du 7 janvier 1959.

Acte instituant la servitude A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963 **Service responsable :** DDAF

Désignation de la servitude :
LE BARBA(A partir de FAUCOMPIERRE-TENDON) affluent de la Vologne.

I4B — DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif Loi du 15 juin 1906: article 12 modifié - loi de finances du 13 juillet 1925: article 298 - loi 46-628 du 8 avril 1946 modifiée: article 35 - décret 64-481: article 25.

Acte instituant la servitude **Service responsable :** EDF / GDF Service Vosges

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B — TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif Code des P.T.T.: article L.65-1.

Acte instituant la servitude **Service responsable :** FRANCE TELECOM

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Voir document : 88528_liste_SUP_20150324